Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etats et de Gouvernements ;

Monsieur le Président de la 16ème Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification ;

Mesdames et Messieurs ; Distingués invités en vos titres et qualités respectifs,

Je ne peux commencer ma déclaration sans présenter au peuple du Royaume d'Arabie Saoudite et à ses dirigeants nos remerciements les plus sincères pour avoir accepté d'héberger l'organisation de la COP 16 à Riyadh (Arabie Saoudite). La RDC tient à remercier le Royaume d'Arabie Saoudite et le Secrétariat de l'UNCCD et tous les partenaires pour leur soutien tant financier que logistique pour la réussite de ces importantes assises.

Comme vous le savez, notre planète est l'objet, à chaque instant, de mutations profondes aux conséquences et répercussions importantes qui impactent négativement notre capacité à répondre aux de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement. En effet, aucune seconde, ni minute ne s'écoule sans que nos régions ne subissent graduellement les effets de ces mutations. Malheureusement, notre accoutumance aux discours et autres statistiques alarmantes, sans réel agissement de notre part, nous mène inexorablement au déclin de l'humanité.

Les questions relatives à la dégradation des terres préoccupent au plus haut point mon pays, la République Démocratique du Congo connu pour ses immenses ressources naturelles, notamment sa méga biodiversité et ses dizaines de millions d'hectares de terres arables ce qui fait de lui « Pays solution » face à des nombreux défis environnementaux. Cependant, malgré l'abondance de ses ressources environnementales, la RDC n'est pas à l'abri de multiples menaces. A titre indicatif, avec un taux annuel de déforestation d'environ 0,4%, mon pays perd chaque

année, plus ou moins 400 mille hectares de forêts ce qui, subséquemment, entraine des dégradations importantes du potentiel des terres et une perte significative de la biodiversité.

Par ailleurs, les pratiques agricoles non durables, principalement l'agriculture itinérante sur brulis contribue énormément à la dégradation des terres avec des conséquences telles que l'insécurité alimentaire, la perte de fertilité des sols, la déforestation accrue, etc. Il en de même des activités minières qui dégradent considérablement l'environnement.

A cela s'ajoute l'avancée des déserts du Sahara au nord et celui du Kalahari au sud qui se matérialise par des bouleversements du cycle des pluies et du dérèglement des saisons.

De même, les ressources en eau ne sont pas épargnées. Nous citons par exemple, le constat d'irrégularité du débit du fleuve Congo et l'ensablement prononcé de la Rivière Ubangi en raison de l'allongement des saisons sèches.

Par ailleurs, l'occupation irrationnelle des espaces urbains a un impact certain sur la dégradation des sols entrainant des érosions, des inondations, des pollutions, etc.

Enfin, les migrations massives des populations liées à l'insécurité, aux changements climatiques et à la pauvreté ont un effet dévastateur sur les terres.

Pour faire face à cette situation, la RDC a, élaboré puis actualisé son Programme d'Action National en y intégrant les cibles nationales de neutralité en matière dégradation des terres. De plus, tous les 4 ans, la République démocratique du Congo élabore des rapports nationaux dans lesquels elle informe sur l'état des lieux

de la mise en œuvre de la Convention conformément aux indicateurs définis dans la Stratégie Décennale.

Dans le même sens, la RDC a défini, depuis 2018, ses cibles nationales pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres. Atteindre la neutralité des terres va offrir à l'humanité de multiples avantages environnementaux et sociaux qui aident à répondre à des questions telles que la sécurité alimentaire, l'équité des revenus, la pauvreté et la disponibilité des ressources.

C'est dans ce cadre que nous avons initié plusieurs projets ayant trait à la gestion durable des terres et à la restauration des paysages. Il s'agit entre autres du Projet de « gestion communautaire des forêts de Miombo dans le sud-est du Haut Katanga » et du « Projet de Restauration et Gestion des Ecosystèmes Montagneux (RGEM) dans le Sud-Kivu ».

Aussi, l'engagement, par mon pays, au processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) ainsi que l'initiation des réformes structurelles notamment dans le secteur de l'aménagement du territoire visant la meilleure affectation des terres à travers le territoire national, rencontrent parfaitement la vision de la Décennie Mondiale de la restauration des écosystèmes. Il en est de même du programme présidentiel « jardin scolaire pour la plantation de 1 milliard d'arbres à l'horizon 2023 ».

Dans le cadre du Challenge de Bonn, nous nous sommes engagés à restaurer huit millions d'hectares de paysages dégradés. Mon pays prend part et soutient ainsi les activités globales de Restauration des Paysages Forestiers (RPF) dont l'initiative de l'Union Africaine consistant, entre autres, à restaurer au moins 100 millions d'hectares de terres dégradées d'ici 2030 (AFR100).

Dans la même perspective, mon pays a adhéré à l'Initiative Grande Muraille Verte SADC mise en place avec l'appui de la Convention et sur le modèle de la Grande Muraille Verte des pays du Sahel.

Tout en faisant sienne la position du Groupe Africain des négociateurs, la RDC appelle à une mobilisation internationale visant la traduction de nos ambitions constantes de préservation et de gestion durable de nos espaces en des actions concrètes. Il s'agit principalement de :

- soutenir la demande faite par l'Afrique pour créer un comité Intergouvernemental de Négociations avec un mandat et des termes de référence, afin d'aboutir à un Protocole juridiquement contraignant sur la sécheresse (en deux ans) pour soumission à la COP 17
- accroitre la mobilisation des financements en promouvant notamment l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre du Plan cadre stratégique décennal de la Convention,
- alléger les procédures d'accès aux financements internationaux pour la mise en œuvre des interventions en faveur de la lutte contre la sécheresse et la dégradation des terres.
- Souligner l'interdépendance entre la sécheresse, la dégradation des terres et la désertification, la conservation de la biodiversité et les changements climatiques et le besoin d'accroître les synergies et la complémentarité entre les trois conventions de Rio et d'autres accords multilatéraux environnementaux (AME) pour avoir des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux mutuels pour les pays membres.
- Soutenir fermement la création d'une plate-forme active des 3 groupes de négociateurs pour les trois conventions de Rio (UNFCCC, CBD, UNCCD) pour la mise sur pied d'une cohérence politique et d'approches de synergie sur

les positions africaines dans leurs conventions respectives ainsi que dans le cadre de la mise en œuvre au niveau national.

Cette conférence représente une opportunité historique pour mettre fin à nos tergiversations, renforcer nos engagements pour la mise en œuvre effective de la Convention et devrait constituer un tournant et un catalyseur à la mise en œuvre effective des initiatives et programmes lancées.

Pour clore mon propos, je réitère le vœu de mon pays, la République Démocratique du Congo, de voir nos efforts couronnés de succès, afin d'éradiquer la pauvreté, d'améliorer les conditions de vie des populations touchées par la dégradation des terres et la sècheresse ainsi que de restaurer la productivité des terres.

Je vous remercie.